

5.1.19. Procédure de dépistage et de gestion du risque de complications médicales graves pour les patients qui ont subi un traumatisme craniocérébral léger (TCCL)

HSE	HSJ	CMSSSSA	HML
√	√	√	√

Création	Révision	Adoption CECMDPSF
2013-11-06	2023-04-06	2025-01-20

1. Préambule

Les cliniciens des installations du réseau de traumatologie du CISSS des Laurentides utilisent les algorithmes décisionnels fournis par l'INESSS pour l'évaluation et la gestion du risque de complications neurologiques graves à la suite d'un TCCL pour les clientèles adultes et pédiatriques, révisés en 2021.

2. Objectifs

- Poser le diagnostic initial ;
- Évaluer le risque de complications neurologiques graves ;
- Amorcer la conduite médicale recommandée.

3. Procédure

- Diagnostic initial et évaluation du risque de complications neurologiques graves à la suite d'un TCCL (voir algorithme décisionnel)

Clientèle adulte : [Algorithme décisionnel pour l'évaluation et la gestion du risque de complications neurologiques graves à la suite d'un TCCL — Clientèle adulte — INESSS 2021](#)

Clientèle pédiatrique : [Algorithme décisionnel pour l'évaluation et la gestion du risque de complications neurologiques graves à la suite d'un TCCL — Clientèle pédiatrique — INESSS 2021](#)

- Transfert au centre de neurotraumatologie (voir algorithme décisionnel) selon les corridors de services en vigueur.
 - Un résultat à l'échelle de coma de Glasgow de ≤ 13 : Transfert au centre de neurotraumatologie désigné selon le niveau de soins de l'utilisateur
- Conduite médicale recommandée :
 - L'urgence est responsable d'effectuer le repérage des personnes ayant subi un TCCL à l'aide du formulaire [Grille de repérage TCCL — DT6001](#).
 - Le médecin qui établit le diagnostic médical du TCCL complète la feuille [Grille de repérage TCCL — DT6001](#).
 - Une fois complétée, le médecin achemine la demande au programme régional de TCCL des Laurentides soit par télécopieur ou directement par Med-Urgé à l'adresse courriel suivante : tccl.ciSSLau@ssss.gouv.qc.ca
 - Le médecin doit informer et rassurer l'utilisateur quant à l'évolution attendue de sa condition (ex : durée des symptômes, reprise des activités au congé et quand consulter à nouveau)
 - L'infirmière responsable de l'utilisateur doit s'assurer que l'utilisateur bénéficie d'un soutien adéquat à son retour à domicile

- L'infirmière au triage qui identifie un usager ayant des signes probants d'un TCCL lui remet et explique le feuillet TCCL de l'INESSS.
- L'infirmière doit remettre des outils (dépliants et vidéos) offrant des conseils pour la reprise graduelle des activités intellectuelles, physiques et sportives à la suite d'un TCCL ainsi que les coordonnées du programme TCCL des Laurentides
 - Dépliant de l'INESSS disponible à l'urgence
 - [Dépliants disponibles sur intranet](#)
 - Site de l'INESSS et application mobile
- Trajectoire clientèle TCCL pour la région des Laurentides :
 - Le programme pour le suivi des TCCL est en place au niveau local depuis octobre 2013 et au niveau régional depuis le 29 novembre 2013.
 - Composition de l'équipe :
 - 1 infirmière clinicienne ;
 - 1 médecin conseil ;
 - 16 h/mois en physiothérapie vestibulaire
 - L'infirmière clinicienne du programme contactera l'usager dans les 10 jours suivant la réception de la demande ou de l'accident. Une première évaluation téléphonique sera alors effectuée.
 - Une consultation médicale est possible en cas de symptômes persistants.
 - Pour la clientèle sans agent payeur, une consultation en physiothérapie vestibulaire est maintenant possible.
 - Pour la clientèle avec pronostic défavorable et symptômes persistants >3 mois, une référence vers les services de 2ème lignes en réadaptation sera effectuée.